

Municipalité de Saint-Albert



IMPORTANT * IMPORTANT * IMPORTANT * IMPORTANT * IMPORTANT * IMPORTANT

AUX CITOYENS DU DOMAINE MON REPOS

À chaque printemps, le débit d'eau à la station de pompage du Domaine Mon Repos double, nous suspectons donc que certains citoyens ont **branché illégalement leur pompe submersible au réseau d'égout sanitaire de la Municipalité**. En effet, le débit d'eau passe de 45 mètres cubes à 90 mètres cubes. Le règlement **30-05-92 est très clair à ce sujet : les citoyens doivent égoutter l'eau de la nappe phréatique sur leur terrain ou dans un fossé et non dans l'égout sanitaire**.

Tous les citoyens de St-Albert desservis par le réseau d'égout sanitaire payent pour les quelques-uns qui enfreignent le règlement. En effet, l'eau envoyée dans le réseau d'égout sanitaire cause de lourdes conséquences qui finissent par se refléter sur votre compte de taxes : hausse des frais d'électricité, hausse de frais d'entretien de la station des eaux usées et bris plus fréquents des pompes. **Bref, les gens respectueux des lois, payent pour les contrevenants! \$\$\$**

Par conséquent, si le débit d'eau ne diminue pas d'ici 1 semaine, une **inspection porte-à-porte sera effectuée par la Municipalité et les contrevenants seront mis à l'amende**.

Nous comptons sur votre collaboration pour régler ce litige.

Suzanne Crête, g.m.a.
Municipalité de St-Albert